



## À L’AFFICHE



Distinction pour le  
Verdoble amont et le  
Torgan



Labellisation du PAPI  
Agly



La signature du contrat  
de Bassin Versant



Portrait de l’agent  
administratif du SMBVA  
: Malory HERRERO

## EDITO

Le bassin versant de l’Agly est confronté à une sécheresse exceptionnelle par sa durée et son intensité caractérisée par des débits centennaux secs au printemps 2023. En effet, depuis mars 2022, nous n’avons bénéficié d’aucune pluie réellement efficace pour recharger nos sols, nos nappes souterraines et nos cours d’eau. Les dégâts sur les cultures sont importants sur certains secteurs du bassin versant mais je tiens à saluer la solidarité dont les acteurs de notre vallée font preuve face à cette sécheresse.

Cette sécheresse ne nous fait pas oublier le risque toujours présent d’inondation. Le SMBVA continue à faire avancer ses projets de protection contre les inondations pour les mettre en œuvre au plus vite. Une étape déterminante a été franchie cette année puisque le Programme d’Action et de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l’Agly a été signé avec M. le Préfet et nous ouvre l’accès au financement de ces projets.

L’entrée en vigueur du PAPI Agly est l’occasion de présenter les projets structurants de protection contre les inondations que porte le syndicat, notamment le projet de sécurisation des digues de l’Agly Maritime pour lequel les attentes sont particulièrement fortes.

*Avec mon dévouement.*

**Théophile MARTINEZ**  
Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l’Agly



## La distinction Rivière en bon état pour le Verdoble amont et le Torgan



Après le Saint-Jaume en 2020, Le Torgan et le Verdoble ont été distinguées « Rivières en bon état » par l’Agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse, lors d’une cérémonie organisée sur le site du Moulin de Ribaute à Duilhac-sous-Peyrepertuse.

Cette distinction récompense les gestionnaires des rivières agissant pour l’atteinte du bon état écologique de leurs cours d’eau.

« Rivière en bon état » est une vitrine de la qualité de nos cours d’eau reconnaissable grâce aux panneaux affichant 3 poissons bleus installés à proximité des points d’accès à la rivière.

# La Labellisation du PAPI Agly 2023-2028

Ce vendredi 13 octobre 2023, Journée Nationale de la Résilience visant à sensibiliser aux conduites à tenir en cas de catastrophe naturelle, a eu lieu la signature de la convention du nouveau programme d'actions de prévention des inondations de l'Agly (PAPI).

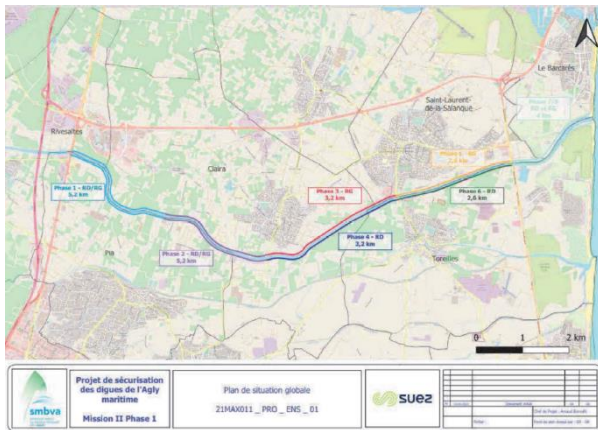
Porté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly (SMBVA) et élaboré en concertation avec l'Etat, la Région et les Départements 66 et 11, le PAPI se veut "un programme ambitieux et réaliste" a souligné le préfet des Pyrénées-Orientales Thierry Bonnier, pour la prévention, la protection et l'adaptation du territoire au risque inondation.



Ce programme d'actions est l'aboutissement d'un travail initié en 2015. Il comprend 41 actions pour un montant global de 38 millions d'euros.

Il est financé à 80% par l'Etat, l'Europe, la Région et les Départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

## UNE ÉTAPE MAJEURE VERS LA RECONSTRUCTION DES DIGUES DE L'AGLY MARITIME



Le gros projet de ce nouveau PAPI 2023-2028, c'est la sécurisation des digues de l'Agly. Sur le bassin versant, 20 000 personnes sont potentiellement exposées au risque inondation en cas de crue décennale, en grande partie à cause de la fragilité actuelle des digues. Le chantier va se dérouler en quatre phases, la première, pour un montant de 30 M€, programmée pour démarrer en 2025. Les travaux auront lieu entre les ponts de la RD 900 à Rivesaltes et de la RD1 à Clair, et viseront à élargir les digues de 30 mètres de chaque côté. Des travaux seront aussi menés sur la rive droite sur la commune de Pia, pour créer un secteur de surverse contrôlée.

L'objectif c'est d'une part de contrôler où l'eau déborde quand c'est le cas, et de l'autre, qu'elle déborde en douceur, privilégier un écoulement calme plutôt qu'une vague destructrice.

## UN DIAGNOSTIC D'HABITATION GRATUIT ET DES TRAVAUX PRIS EN CHARGE A 100%



Le PAPI sera aussi l'occasion de mener l'opération AGLY ALABRI, qui consiste à proposer un diagnostic gratuit d'exposition au risque inondation des logements, des bâtiments publics et des entreprises du bassin versant situés en zone inondable. À l'issue du diagnostic, des travaux d'adaptation au risque seront proposés

Pour les logements des Pyrénées-Orientales, les travaux pourront être pris en charge à 100% (80% Etat, 10% Département 66 et 10% SMBVA). Pour les logements de l'Aude, la prise en charge s'élève à 90% (80% Etat et 10% SMBVA). Pour les bâtiments publics et les entreprises de moins de 20 salariés la prise en charge des travaux est de 40%. Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà contacter le bureau d'études OSGAPI en charge de l'opération par téléphone au 09 74 76 93 52 ou par mail [alabri@osgapi.com](mailto:alabri@osgapi.com).





## Signature d'un contrat de Bassin Versant Agly

Le 22 mars 2023, dans le cadre de la journée mondiale de l'eau, le SMBVA a organisé une cérémonie de signature du contrat de bassin versant.

Ce contrat passé entre le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly (SMBVA), l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Occitanie sur la période 2022 – 2024 comporte un programme d'action à hauteur de 2 millions d'euros portés par le SMBVA dédiés à la gestion des milieux aquatiques et la préservation de la ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité.

Cette journée a débuté par une visite de l'étang de Saint Hippolyte où la technicienne de rivière du SMBVA a présenté aux élus de notre territoire la restauration, entreprise par le SMBVA, du réseau principal d'agouilles alimentant cette zone humide afin de restaurer ses fonctionnalités écologiques et de préserver le fonctionnement de ce marais. Cette visite s'est achevée sur un exposé sur les menaces actuelles pesant sur cette zone humide et les travaux de restauration prévus de restauration du réseau hydraulique principal qui seront engagés cette année.



La Cérémonie de signature s'est ensuite déroulée à la médiathèque Arthur Conte à Saint-Laurent-de-la-Salanque en présence des représentants des signataires du contrat : Madame Karine BONACINA, Directrice de la délégation territoriale de Montpellier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

La journée a été clôturée par une conférence tout public sur les conséquences du changement climatique sur notre territoire, animée par le SMBVA.

## Portrait de l'adjointe administrative du SMBVA : Malory HERRERO



Titulaire d'un baccalauréat professionnel secrétariat obtenu à Perpignan, Malory a tout d'abord travaillé pendant quatre ans au syndicat intercommunal à vocations multiples du Fenouillèdes, ainsi que des missions en « mise à disposition » de la mairie de Saint Martin de Fenouillet. Native de cette vallée, plus précisément de Saint Paul de Fenouillet, elle est engagée en juin 2015 en tant qu'agent administratif. Malory fait partie des agents qui auront accompagné les premiers pas du SMBVA alors structure naissante, puis assisté et participé à son développement. Elle a pour missions le secrétariat du syndicat : l'accueil, la gestion du courrier, l'enregistrement des factures, et la comptabilité : la saisie des mandats, le suivi des paiements, la saisie d'éléments budgétaires, l'élaboration des bulletins de payes et leurs déclarations afférentes mensuelles. Elle est également en charge de la gestion administrative et comptable de l'Association Syndicale Autorisée des canaux de l'Agly Amont, le suivi des adhérents, du rôle.

## La commémoration des 10 ans de la crue du 6 mars 2013

Le SMBVA et Madame Hermeline MALHERBE, Présidente du Département des Pyrénées-Orientales ont organisé une cérémonie de commémoration de la crue de mars 2013 en présence de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et des Maires des communes riveraines de l'Agly.

Les dégâts matériels furent nombreux sur les exploitations agricoles de la plaine de la Salanque ainsi que sur la zone économique des Hourtoulanes à Rivesaltes.



Sur les digues de l'Agly maritime entre la RD900 et la mer, deux brèches survinrent durant cet épisode, dont une totale sur la commune de Pia.

Aujourd'hui un important projet de reconstruction des digues est porté par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agly, gestionnaire de ces digues depuis janvier 2020.

## Le cycle de conférence : Ça chauffe ! Et demain encore de l'eau dans l'Agly ?

Face à la montée des enjeux et de l'urgence liée à l'évolution du climat, le SMBVA a proposé à l'ensemble des communes du bassin versant une conférence grand public sur le changement climatique et son impact sur notre or bleu. Les objectifs étaient d'informer sur le climat de demain de notre territoire, des conséquences attendues, ainsi qu'échanger et recueillir les avis, les idées et les propositions de solutions pour une adaptation de notre vallée à la raréfaction de l'eau.

À l'issue de ce cycle de conférence, les solutions proposées par les habitants de la vallée ont été présentées aux élus du bassin versant le 14 septembre dernier lors d'un séminaire de restitution au cours d'atelier.



# LES ECH'EAUX

## Le suivi des pesticides des eaux superficielles

Le SMBVA a débuté un suivi de prélèvements et d'analyses pesticides sur le bassin versant en amont des captages afin de comprendre et suivre les origines des pollutions, évaluer l'impact des actions mises en œuvre et acquérir des données de suivis. Il se déroulera sur 8 campagnes de prélèvements sur 8 points pendant 2 ans. Les dates de prélèvement des campagnes suivront le calendrier des pratiques agricoles et les périodes de compilations de données bancarisées, pour faire évoluer le plan d'action en fonction de la pression polluante observée sur la ressource.



Les résultats interprétés seront diffusés dans le cadre des missions de l'animation captage prioritaire.

## L'arrivée d'un garde digues et cours d'eau

L'équipe du Syndicat Mixte du Bassin de l'Agly a accueilli le 3 avril dernier un nouveau membre.

Philippe Négrier est le nouveau garde de digues et cours d'eau du Bassin Versant de l'Agly.

Il arrive en soutien aux missions de la technicienne de rivière et à celles du chargé de mission « systèmes d'endiguement ». Ses missions sont nombreuses et variées : assurer la surveillance quotidienne des cours d'eau et des digues, effectuer certains travaux d'entretien, suivre les chantiers, effectuer les repérages et les marquages sur le terrain en préparation des travaux annuels d'entretien de cours d'eau, mais également informer les riverains.



Nos membres :



Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly

16, rue de Lesquerdes  
66 220 ST PAUL DE FENOUILLET

04 68 50 91 64

accueil.agly@gmail.com

www.bv-agly.fr



Directeur de publication :  
Théophile MARTINEZ

Equipe de rédaction :  
Antoine Granjon,,  
Amandine Bouillot-Parcé,  
François Toulet-Blanquet